

CoDES  
MIIC – MIT – Allergologie

DES ALLERGOLOGIE

**Bienvenue !**

# DES ALLERGOLOGIE

**Commission locale régionale et locale (Lyon)  
jeudi 17 octobre 2019**

# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes

# Les commissions du DES

## Commissions locales et régionales du DES Allergologie

DES	Coordinateur Régional	Coordinateur local Lyon	Coordinateur local Grenoble	Coordinateur local St Etienne	Coordinateur Local Clermont Ferrand	Enseignant local Lyon	Enseignant Local Grenoble	Enseignant Local St Etienne	Enseignant local Clermont Ferrand	Enseignant supplémentaire	Internes
Allergologie	F Bérard	F Bérard	Marie-Thérèse Leccia	Jean-Luc Perrot	Denis Caillaud	JF Nicolas	Pauline Pralong	Charles Dzviga	Jean-Luc Fauquert	Audrey Nosbaum (Lyon)	L.Boustany
		JF Nicolas	Pauline Pralong	Charles Dzviga							
		A. Nosbaum	A Bocquet	Claude Lambert							
		P. Reix	K. Nakara; C. Broche	Anne Dupré-Latour							
		L.Boustany		Luc Fontana							

Rôle des commissions: cf annexes et site allergolyon

# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes

# Les internes du DES Allergologie AURA

NOM Prénom	Date de naissance	Faculté/Ville d'origine	CHU DES All.	Téléphone portable	e-mail	
<b>PROMO 2017</b>						
BEAUMONT Charlotte	07/08/1992	Créteil (Paris 12)	Clermont			S1 : allergo (3x2) S2 : méd interne S3: labo immune S4: BOF 2019
VALEILLE Anaïs	28/07/1992	Université de Saint Etienne	Lyon			S1 : allergo S2 : med interne S3: pneumo S4: dermato BOF2019
BOUSTANY Lara	26/03/1993	Paris V Descartes	Lyon			S1 : med interne S2 : allegro S3: dermato S4:pneumo BOF2019
NAKARA Kabil	31/03/1992	Marseille	Grenoble			S1 : med interne S2 : allergo (dermato) S3: pédiatrie S4: BOF2019

# Les internes du DES Allergologie AURA

NOM Prénom	Date de naissance	Faculté/Ville d'origine	CHU DES All.	Téléphone portable	e-mail	
<b>PROMO 2018</b>						
BERGERET Aurélie	02/09/1994	Lyon	Lyon			S1 : allergo S2 : medecine interne BOF 2020
RAVEAU Marion	18/12/1993	Université TOURS	Clermont			S1/ ALLERGO S2 : BOF 2020
BOUTELLEAU Caroline	27/02/92	St-Quentin Yvelines	Grenoble			S1 : medecine interne (L.Bouillet) S2 : BOF 2020
EGLEY Camille	13/10/1992	Paris 5 (Descartes)	Saint Etienne			S1 ALLERGO CAMBAZARD S2 : BOF 2020
BOURDENET Victor	04/06/1993	UFR SMP Besançon	Lyon			S1 : medecine interne S2 : allergo BOF 2020

# Les internes du DES Allergologie AURA

NOM Prénom	Date de naissance	Faculté/Ville d'origine	CHU DES All.	Téléphone portable	e-mail	
<b>PROMO 2019</b>						
LEJAY Solène	11/03/1995	Paris Descartes	Lyon			
ANTONY Eloïse	01/07/1994	Rennes 1	Lyon			



# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes

# La formation en allergologie en France



Présentation Prof Benoit Schlemmer - ANM 2016

## Support de l'enseignement

- E-learning SIDES
- AllergoLyon

## During residency

### 1. Before 2017

**DESC Allergology and Clinical Immunology:** 2 years

- Allergologists (DES General Medicine)
- Allergo-specialists (all DES specialties)

### 2. From 2017

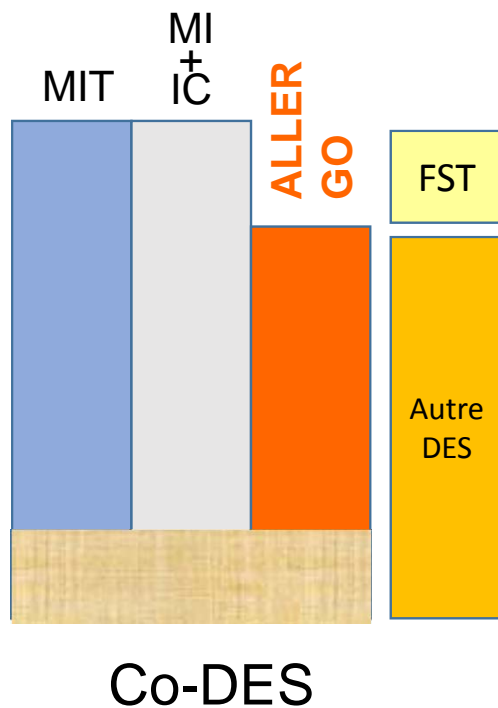
**DES Allergology:** 4 years -> Allergologists

**FST Allergic diseases:** 1 year -> Allergo-specialists

## After MD thesis

**Capacité Allergologie**

# Allergologie : co DES et FST



« **ALLERGOLOGIE D'ORGANE** »  
FST 1 an en complément DES d'origine  
Choix secondaire en cours de formation

## **ALLERGOLOGIE co-DES**

1 an socle tronc commun MI-IC / MIT / allergo  
3 ans spécifiques pour SPECIALITE  
→ Allergologie « générale » à exercice exclusif  
→ Filière universitaire allergologie

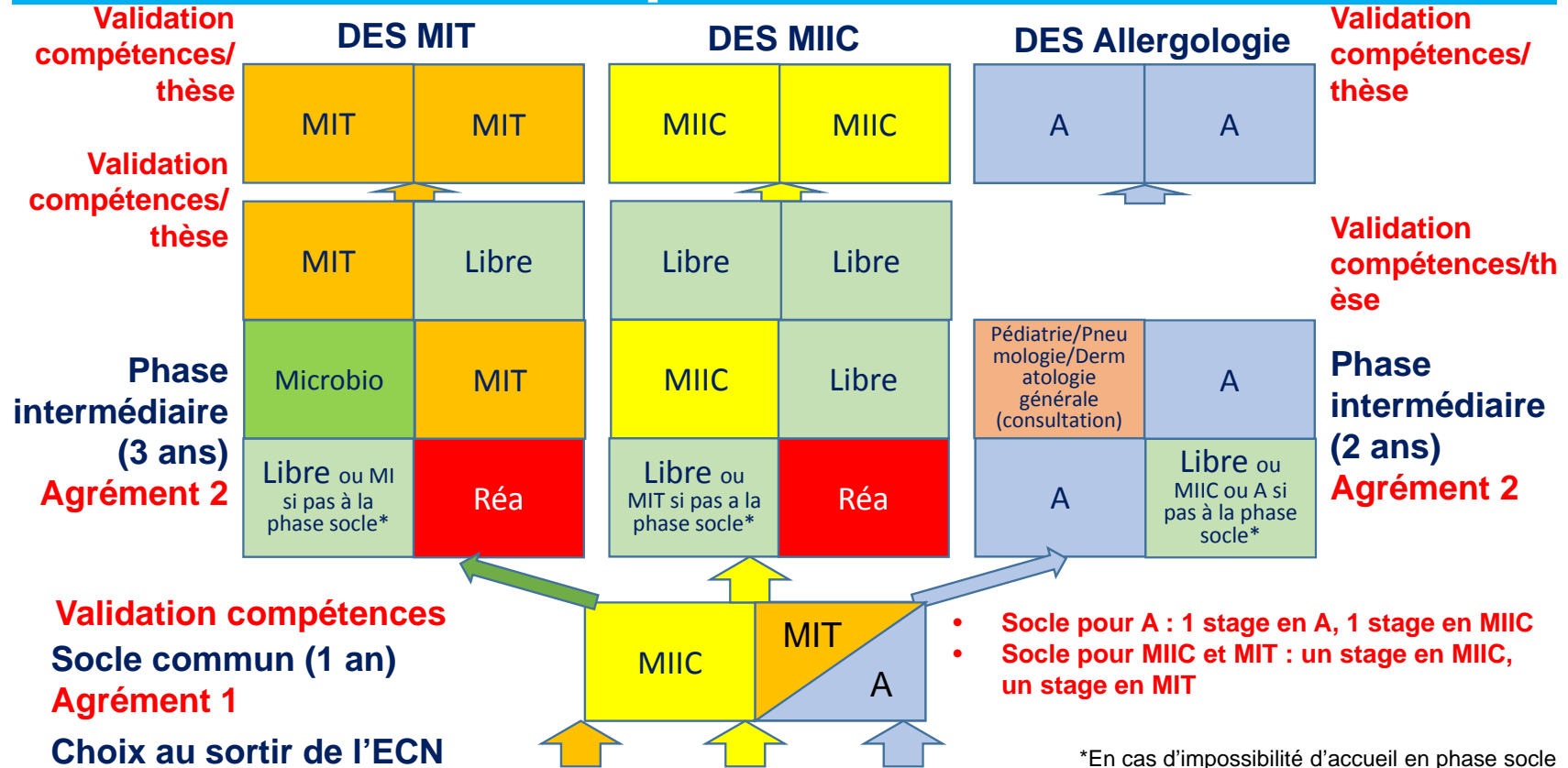
## **IMMUNOLOGIE CLINIQUE**

1 an socle tronc commun MI-IC / MIT / allergo  
4 ans de maquette partagée avec Méd. Interne

# co-DES d'allergologie



# Les briques du co-DES



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

#### Arrêté du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision

NOR : *AFSH1638561A*

Par arrêté en date du 26 décembre 2016 de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales et de la santé :

Le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision pour la période 2016-2017 est déterminé selon les tableaux figurant en annexe I, sur la base des spécialités listées par l'arrêté du 22 septembre modifié fixant la liste et la réglementation des diplômes d'études spécialisées de médecine.

A l'article 4 de l'arrêté du 13 novembre 2015 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine, les mots : « Médecine interne/maladies infectieuses et tropicales » sont remplacés par les mots : « Médecine interne et immunologie clinique/maladies infectieuses et tropicales/allergologie ».

Le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision pour la période 2017-2018 est déterminé selon les tableaux figurant en annexe II, sur la base de l'arrêté du 13 novembre 2015 fixant la liste des diplômes d'études spécialisées de médecine tel que modifié par le présent arrêté.

Le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision pour la période 2018-2020 est déterminé au plus tard en décembre 2017.

ANNEXE II  
NOMBRE D'INTERNES EN MEDECINE A FORMER POUR LA PERIODE 2017-2018

INTERREGIONS et Subdivisions	SPECIALITES MEDICALES					SPECIALITES MEDICALES					SPECIALITES MEDICALES				
	Allergologie	Anatomie et cytopathologie	Anesthésie-réanimation	Dermatologie et vénéréologie	Endocrinologie-diabétologie-nutrition	Généraliste	Gériatrie	Gynécologie médicale	Hématologie	Hépatogastro-entérologie	Maladies infectieuses et tropicales	Médecine cardiovasculaire	Médecine générale	Médecine intensive-réanimation	Médecine interne et immunologie clinique
	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018	2017-2018
<b>Ile de France</b>	2	8	92	16	11	4	60	16	9	22	12	39	525	25	26
<b>Nord-Est</b>															
Strasbourg	0	2	15	3	2	1	7	1	1	3	1	5	121	2	4
Nancy	2	3	12	5	4	1	10	3	2	6	2	8	125	4	3
Besançon	1	2	11	3	2	1	4	1	1	5	1	5	83	2	2
Dijon	2	2	10	3	3	1	7	1	2	4	1	5	86	3	5
Reims	2	3	13	4	3	1	4	2	1	3	1	5	82	1	2
<b>Nord-Ouest</b>															
Caen	0	2	16	3	1	1	3	1	1	3	1	8	98	3	4
Rouen	1	2	16	3	2	1	7	2	1	5	1	7	98	3	4
Lille	1	4	25	6	10	1	15	6	4	8	4	12	195	12	5
Amiens	0	3	11	3	3	0	6	2	2	4	2	7	80	3	3
<b>Rhône-Alpes Auvergne</b>															
Clermont-Ferrand	1	2	14	3	4	1	5	1	1	4	1	6	73	2	5
Grenoble	1	1	8	2	2	0	6	1	2	4	2	4	99	2	3
Lyon	3	2	23	4	4	1	9	3	3	7	3	8	160	3	7
Saint Etienne	1	1	9	2	2	0	6	0	1	2	1	4	75	1	2
<b>Ouest</b>															
Brest	0	2	9	3	2	1	6	2	1	3	1	4	99	1	3
Rennes	1	1	14	3	2	0	6	1	1	4	1	7	110	2	3
Angers	0	2	13	2	2	1	5	1	1	3	1	4	107	2	2
Nantes	1	1	15	3	2	1	7	3	2	4	2	7	107	3	4
Tours	2	2	11	4	2	0	9	0	2	5	2	7	90	4	4
Poitiers	1	2	9	2	3	1	8	0	1	4	1	5	105	2	3
<b>Sud</b>															
Montpellier	2	2	22	3	4	1	15	3	1	4	3	7	139	3	5
Aix Marseille	2	2	22	4	2	1	6	3	2	5	5	7	191	4	4
Nice	1	1	9	2	1	0	4	1	1	2	1	3	74	2	2
<b>Sud-Ouest</b>															
Bordeaux	1	3	18	4	4	0	7	6	1	6	3	8	160	3	5
Océan Indien	0	0	5	0	2	0	0	1	0	1	0	2	63	1	2
Toulouse	2	2	22	3	4	1	12	5	1	5	2	9	138	1	4
Limoges	0	1	8	2	4	1	10	2	1	3	1	4	44	1	2
<b>Antilles-Guyane</b>															
Antilles-Guyane	0	2	7	2	2	0	6	2	1	3	4	3	73	2	2
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>60</b>	<b>459</b>	<b>97</b>	<b>89</b>	<b>22</b>	<b>250</b>	<b>70</b>	<b>47</b>	<b>132</b>	<b>60</b>	<b>200</b>	<b>3 400</b>	<b>97</b>	<b>120</b>

		Alergologie
INTERREGIONS et Subdivisions	2017-2018	
<b>Ile de France</b>		2
<b>Nord-Est</b>		
	Strasbourg	0
	Nancy	2
	Besançon	1
	Dijon	2
	Reims	2
<b>Nord-Ouest</b>		
	Caen	0
	Rouen	1
	Lille	1
	Amiens	0
<b>Rhône-Alpes Auvergne</b>		
	Clermont-Ferrand	1
	Grenoble	1
	Lyon	3
	Saint Etienne	1
<b>Ouest</b>		
	Brest	0
	Rennes	1
	Angers	0
	Nantes	1
	Tours	2
	Poitiers	1
<b>Sud</b>		
	Montpellier	2
	Aix Marseille	2
	Nice	1
<b>Sud-Ouest</b>		
	Bordeaux	1
	Océan Indien	0
	Toulouse	2
	Limoges	0
<b>Antilles-Guyane</b>		0
<b>Total</b>		<b>30</b>





# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 14 août 2018 rappelant pour l'année 2018 et projetant pour la période 2019-2022 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision territoriale**

NOR : SSAH1822278A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 14 août 2018 :

Le tableau de l'annexe I de l'arrêté du 17 juillet 2018 fixant au titre de l'année universitaire 2018-2019 le nombre d'étudiants susceptibles d'être affectés à l'issue des épreuves classantes nationales en médecine, par spécialité et par centre hospitalier universitaire, est modifié comme suit :

CHU de rattachement	DES de la discipline chirurgicale															DES de la discipline médicale									
	Ophtalmologie					Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale					Urologie					Allergologie					Anatomie et cytologie pathologiques				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Martinique / Pointe-à-Pitre	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2
Clermont-Ferrand	5	5	5	5	5	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Grenoble	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Hospices civils de Lyon	11	11	10	11	11	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Saint-Etienne	6	6	6	6	6	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Besançon	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Dijon	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3
Brest	3	3	3	3	3	2	2	2	2	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Rennes	2	2	2	2	3	2	2	2	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Tours	4	4	4	4	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Nancy	6	6	6	6	7	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Reims	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3
Strasbourg	6	6	6	6	6	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2

CHU de rattachement	DES de la discipline chirurgicale															DES de la discipline médicale									
	Ophtalmologie					Oto-rhino-laryngologie - chirurgie cervico-faciale					Urologie					Allergologie					Anatomie et cytologie pathologiques				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Amiens	4	4	4	4	5	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2
Lille	10	10	10	10	11	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1	4	4	4	4	4
Assistance publique - Hôpitaux de Paris	30	30	30	30	31	17	17	17	17	18	10	10	10	10	11	2	2	2	2	3	9	9	9	9	10
Caen	2	2	2	3	4	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Rouen	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Bordeaux	8	8	8	8	8	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	3	3	3	3	3
Limoges	4	4	4	4	4	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Poitiers	3	3	3	4	4	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	2	2	2	2	2
Montpellier-Nîmes	6	6	6	6	7	3	3	3	3	3	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Toulouse	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
La Réunion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Angers	4	4	4	4	4	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2
Nantes	5	5	5	5	5	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Assistance publique - Hôpitaux de Marseille	6	6	6	6	6	4	4	4	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Nice	3	3	3	3	3	1	1	1	1	2	1	1	1	1	2	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1
<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>155</b>	<b>154</b>	<b>157</b>	<b>165</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>86</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>63</b>	<b>66</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>29</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>64</b>

# Validation du DES Allergologie

## Modalités

- Validation des items sur sides
- Validation des semestres et années
- 1 article ou mémoire par semestre
- Séminaire Initiation Education Thérapeutique (nov 2019)
- Actualisation des modules du DES/DESC/capacité et FST sur allergologie
- Participation aux congrès nationaux (CFA), européens (EAACI) et régionaux (Aller2A; AllergoLyon; AREFORCAL)
- 1 réunion tous les 6 mois avec le coordonnateur régional et les coordonnateurs locaux lors de la commission spécifique du DES
  - Prochaine commission le vendredi 11 janvier 2019, 12h-14h, médiathèque Paul Zech, Faculté Rockefeller, Lyon
- Réunion régulière avec le coordonnateur local



# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes

# Où trouver les documents du DES ?

Réponse: sur le site [allergolyon.fr](http://allergolyon.fr)

# AllergoLyon.fr

ERGECD 2020  
Lyon, April 1-3

12e Rencontres Rhône-  
Alpines de FMC en  
Allergologie

Journée Mondiale  
du Psoriasis 2019

ALLER2A

Informations patients

Actualités

Service d'Immunologie Clinique et Allergologie Lyon Sud

Colloques du Service et DESC Allergologie et Immunologie Clinique 2019-2020

Recherche Clinique : Unité de Recherche Clinique en Immunologie Lyon Sud (URCI – LS)

Equipe de recherche Inserm U1111 - CIRI

Allergobiotec

Enseignement Allergologie - Immunologie

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.



Site Web de l'IFR128 BioSciences Gerland-Lyon Sud

Directeur publication : Dominique Pella  
Responsable publication : Jean-François Nicolas

Webmaster  
19 juillet 2019

# AllergoLyon.fr

Dermatoses Bulleuses  
Toxiques - CCR2A



Informations patients

Actualités

Service d'Immunologie Clinique et Allergologie Lyon Sud

Colloques du Service et DESC Allergologie et Immunologie Clinique 2019-2020

Recherche Clinique : Unité de Recherche Clinique en Immunologie Lyon Sud (URCI - LS)

Equipe de recherche Inserm U1111 - CIRI

Allergobiotec

Enseignement Allergologie - Immunologie

- Immunologie pour les nuls – Notions de base
- Cours Immunologie DC1 Médecine Lyon Sud (Immunologie médicale)
- Cours Immunologie DC2 Médecine Lyon Sud (Module 8 - Inflammation et Immunopathologie)
- CNU Immunologie 47-03
- ECNO
- **DES ALLERGOLOGIE**
- FST maladies allergiques
- DESC Allergologie et Immunologie Clinique
- BEST OF ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE
- DUFRAL – DU Francophone d'Allergologie
- DU ALLERGIE DES ORGANES RESPIRATOIRES SUPERIEURS
- Capacité allergologie
- Certificat Optionnel d'Allergologie
- M1- Master Immunologie et mécanismes immunopathologiques
- M2R - Master Biologie de la Peau
- L'enseignement de l'allergologie pendant les études médicales en France
- Archives - CONGRES

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.

## DES ALLERGOLOGIE

[Notice d'information DES \(en format .pdf\)](#)

[DES : Carnet de bord \(en format Word\)](#)

[DES : Carnet de bord \(en format .pdf\)](#)

[DES : Arrêté du 3 septembre 2018 portant publication du modèle type de contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 du code de l'éducation \(en format .pdf\)](#)

[Contrat de formation personnelle professionnalisante \(en format Word\)](#)

[Arrêté du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former](#)



## DES ALLERGOLOGIE

[Notice d'information DES \(en format .pdf\)](#)

[DES : Carnet de bord \(en format Word\)](#)

[DES : Carnet de bord \(en format .pdf\)](#)

[DES : Arrêté du 3 septembre 2018 portant publication du modèle type de contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 du code de l'éducation \(en format .pdf\)](#)

[Contrat de formation personnelle professionnalisante \(en format Word\)](#)

[Arrêté du 26 décembre 2016 déterminant pour la période 2016-2020 le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision \(en format .pdf\)](#)

[Coordonnateurs 3ème cycle \(en format .pdf\)](#)

[Grille agrément - matrice - CNCCEM - diffusion \(en format .doc\)](#)

[Maquette DES Allergologie page 81 Arrête du 21 avril 2017 \(en format .pdf\)](#)

[DES Allergologie Maquette simplifiée \(en format .pdf\)](#)

### **Commission Régionale DES 2019 (11.01.2019)**

[Commission locale régionale et locale \(Lyon\) vendredi 11 janvier 2019 \(en .pdf\)](#)

[Compte rendu du Commission régionale et Commission locale Lyon du Vendredi 11 janvier 2019 \(en .pdf\)](#)

### **Séminaire Allergologie - Phase socle DES MIIC/MIT/ALLERGOLOGIE**

# Enseignement

- E-learning (national) et journées régionales
- Phase socle: Co-DES
  - Médecine interne: Laurence Bouillet
  - Maladies infectieuses et tropicales
  - Allergologie: vendredi 10 janvier, médiathèque Paul Zech, Faculté Rockefeller
- 2° et 3° années
  - 6 Modules de 2 jours (enseignement DESC, capacité et FST)  
programme sur allergolyon
  - Validation présentielle

# AllergoLyon.fr



## Séminaire Allergologie - Phase socle DES MIIC/MIT/ALLERGOLOGIE

1- Programme (en format .pdf)

2- Références à travailler, avec les items SIDES (voir programme):

[Dermatite Atopique-Novak-2016-Lancet](#) (en format .pdf)

[Eczéma de contact-Nosbaum-2009-EJD](#) (en format .pdf)

[Hypersensibilité Médicaments-Nicolas-2015-Revue du Praticien](#) (en format .pdf)

[Urticaire-Nosbaum-2011-Revue Médecine Interne](#) (en format .pdf)

[Urticaire-Zuberbier-2014-Allergy](#) (en format .pdf)

3. Présentations :

**J. F. Nicolas** - [Présentation de l'enseignement, des enseignants et des étudiants](#), présentation .pdf

**F. Godesky** - [Diagnostiquer et orienter la prise en charge des pathologies allergiques les plus fréquentes : rhinite, conjonctivite, allergie alimentaire](#), présentation .pdf

**J. F. Nicolas** - [Connaître la physiopathologie des hypersensibilités allergiques et non allergiques](#), présentation .pdf

**C. Mullet** - [Diagnostiquer et prendre en charge un choc anaphylactique, un œdème laryngé](#), présentation .pdf

**G. Devouassoux** - [Diagnostiquer et connaître les principes de la prise en charge d'une hyper-réactivité bronchique, d'un asthme aigu grave](#), présentation .pdf

**G. Devouassoux** - [Asthme Aigu Grave](#), présentation .pdf

**J. F. Nicolas** - [Allergie au médicament](#), présentation .pdf

**A. Nosbaum** - [Urticaire chronique et angioedèmes](#), présentation .pdf

**A. Nosbaum** - [Eczéma \(dermatite atopique et eczéma de contact\)](#), présentation .pdf

# Enseignement

- E-learning (national) et journées régionales
- Phase socle: Co-DES
  - Médecine interne: Laurence Bouillet
  - Maladies infectieuses et tropicales
  - Allergologie: vendredi 10 janvier, médiathèque Paul Zech, Faculté Rockefeller
- 2° et 3° années
  - 6 Modules de 2 jours (enseignement DESC, capacité et FST)  
programme sur allergolyon
  - 19-20 décembre; 9-10 janvier; 6-7 février; 19-20 mars; 9-10 avril; 14-15 mai
  - Validation présentielle

# AllergoLyon.fr

ERGECD 2020  
Lyon, Avril 1-3

12e Rencontres Rhône-  
Alpines de FMC en  
Allergologie

Journée Mondiale  
du Psoriasis 2019

ALLER2A

Informations patients

Actualités

Service d'Immunologie Clinique et Allergologie Lyon Sud

Colloques du Service et DESC Allergologie et Immunologie Clinique 2019-2020

Recherche Clinique : Unité de Recherche Clinique en Immunologie Lyon Sud (URCI - LS)

Equipe de recherche Inserm U1111 - CIRI

Allergobiotec

Enseignement Allergologie - Immunologie

Maladies allergiques

Hypersensibilité aux médicaments

Dermatite atopique

Eczéma de Contact

Urticaire Chronique

Psoriasis

Education thérapeutique

Plan d'accès au Service d'Immunologie Clinique et Allergologie. Plan du Groupement Hospitalier Sud.

Plan d'accès au Groupement Hospitalier Sud.



Site Web de l'IFR128 BioSciences Gerland-Lyon Sud

Directeur publication : Dominique Pella  
Responsable publication : Jean-François Nicolas

Webmaster  
19 juillet 2019

9 Septembre 2020	
14 Octobre 2020	
4 Novembre 2020	
2 Décembre 2020	

## DESC Allergologie et Immunologie Clinique Rhône-Alpes Auvergne

### Enseignement du DESC 2019 - 2020

#### ENSEIGNEMENT THEORIQUE DU D. E. S. C. ALLERGOLOGIE ET IMMUNOLOGIE CLINIQUE 2019-2020

##### OPTION ALLERGOLOGIE (2<sup>e</sup> année) – Lyon

Lieu : Centre Hospitalier Saint Joseph – Saint Luc

"Les Modules Allergologie" sont un enseignement régional destiné aux étudiants en formation en Allergologie et Immunologie Clinique : D. E. S. C., Capacité d'Allergologie, DES. Il est aussi ouvert à tous les étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon1, Secteur Santé (médecine, odontologie, pharmacie et vétérinaires) et Sciences (biologie, en particulier immunologie), aux scientifiques des EPST et aux professionnels de santé (infirmiers, kinésithérapeutes etc...), intéressés par la thématique. Ils sont aussi ouverts aux personnels de l'industrie pharmaceutique en formation continue.

L'enseignement se déroule de Décembre à Mai, sous forme de 6 modules de 1 à 2 jours animés par un chargé d'enseignement du DESC, spécialiste du thème traité.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Secrétariat du Service (04 26 73 96 98 du mardi au vendredi).

[Programme en format .pdf](#)

#### MODULE 1

**JEUDI 19 DECEMBRE 2019 et VENDREDI 20 DECEMBRE 2019**

Lieu : Centre Hospitalier Saint Joseph – Saint Luc – Salles n° 1 et 2 – RDC

#### Jeudi 19/12/19

09 h 00 – 10 h 30 [J. F. Nicolas](#)  
Présentation de l'Enseignement

10 h 30 – 12 h 30 [M. Vocanson](#)  
Immunité innée, allergie et inflammation  
Mécanismes généraux de la tolérance, régulation de la réponse immune

13 h 30 - 18 h 00 [L. Bellange](#) - [C. Dzviga](#) - [J. S. Bernier](#) - [F. Hacard](#)

#### Best of Allergologie - Par les étudiants du DESC

Responsables des Modules du Best Of :

- |  |  |
|--|--|
| - Immuno-biologie                        | L. GARNIER - S. VIEL                       |
| - Pédiatrie                              | S. ATMANI-HENRY – A. DUPRE LATOUR          |
| - Aliments                               | C. GALLEG0-HISS – M. BOUVIER – F. GODESKY  |
| - Allergologie Générale/Hyménoptères/ITS | E. GIRODET – V. BOISSONNET – J. S. BERNIER |
| - Allergie professionnelle               | A. CATELAIN LAMY                           |

# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes



# Association des Jeunes Allergologues de France

*Dr Sarah Saf  
Présidente de l'AJAF*

CEA - 03/11/2016 –  
safsaraheve@gmail.com





# Facebook

Association des Jeunes Allergologues de France - AJAF

Sarah Saf Accueil Retrouver des amis

Page Messages Notifications 1 Statistiques Outils de publication Paramètres Aide



Association des Jeunes Allergologues de France - AJAF

Créer un nom d'utilisateur de Page "@"

J'aime déjà Contacter Plus

+ Ajouter un bouton

Statut Photo/vidéo Offre, Évènement +

Organisation à but non lucratif

Écrivez quelque chose... Rechercher publications sur la Page

# Plan

- Les commissions du DES
- Les internes du DES
- Le coDES
- Où trouver facilement les documents du DES ?
- AJAF (association des jeunes allergologues de France)
- Annexes

# Annexes

Réponse: sur le site [allergolyon.fr](http://allergolyon.fr)

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES  
COMMISSION LOCALE ET REGIONALE  
DE COORDINATION DU DES  
ALLERGOLOGIE

- **II. - Missions et fonctionnement de la commission régionale du DES Allergologie**

La commission régionale de la spécialité se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président. Le fonctionnement de cette commission est conforme aux dispositions des articles R. 133-3 et suivants du code des relations entre le public et l'administration.

Le quorum est établi en début de séance.

Elle est chargée de :

- 1° Proposer au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, et de pharmacie, le cas échéant, la nomination des membres de la commission locale de coordination de la spécialité, hormis la nomination du président et des représentants des étudiants et des coordonnateurs locaux ;
- 2° Donner des avis au(x) directeur(s) d'unité de formation et de recherche sur le déroulement des études menant à la délivrance du diplôme d'études spécialisées et du diplôme d'Etat de docteur en médecine ou en pharmacie, le cas échéant ;
- 3° Proposer les modalités d'organisation des enseignements et de contrôle des connaissances en vue du diplôme d'études spécialisées.

A cet effet, et conformément à l'article R. 632-13, elle recueille les propositions relatives à l'organisation des enseignements et à l'évaluation de la formation de la spécialité auprès des commissions locales de coordination de la spécialité de la région et les transmet pour avis au collège des directeurs des unités de formation et de recherche qui les soumet au conseil des unités de formation et de recherche concernées.

Les propositions de la commission régionale sont soumises, pour avis, au collège des directeurs des unités de formation et de recherche de la région avant d'être transmises, pour délibération, aux conseils d'unité de formation et de recherche de la région. Les dispositions adoptées par ces conseils sont soumises à l'approbation du président de chacune des universités de la région.

La commission peut entendre, à titre consultatif, un étudiant de la spécialité de la région, désigné par la ou les organisations représentatives des étudiants concernés.

- 4° Proposer la délivrance du diplôme d'études spécialisées ;
- 5° Se prononcer sur la situation d'un étudiant, en application de l'article R. 632-15 du code de l'éducation ;
- 6° Instruire les dossiers de candidature et procéder à l'audition des candidats retenus pour l'accès aux médecins en exercice au troisième cycle des études de médecine. Elle établit à ce titre la liste des candidats proposés, par spécialité, option ou formation spécialisée transversale. La liste est transmise aux ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la santé.

Elle peut se saisir des évaluations des étudiants transmises par le directeur d'unité de formation et de recherche.

Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit. Une copie de cette décision est transmise au service de santé des armées lorsqu'elle concerne un interne des hôpitaux des armées ou un assistant des hôpitaux des armées.

## **II. - Missions et fonctionnement de la *commission locale* du DES Allergologie**

Le fonctionnement de cette commission est conforme aux dispositions des articles R. 133-3 et suivants du code des relations des entre le public et l'administration. Le quorum est établi en début de séance.

### **• 1° Missions du coordonnateur local :**

Le coordonnateur local est chargé :

- de préparer le contrat de formation défini à l'article R. 632-26 du code de l'éducation et à l'article 13 du présent arrêté et de veiller à son respect ;
- d'accompagner l'étudiant au cours de son parcours de formation ;
- de vérifier le respect, par l'étudiant de la maquette de formation du diplôme d'études spécialisées postulé. Il veille notamment, en relation avec le directeur de l'unité de formation et de recherche d'inscription de l'étudiant au respect des stages obligatoires prévus ;
- de transmettre au directeur général de l'agence régionale de santé et au directeur général du centre hospitalier universitaire de rattachement, dans le mois qui suit chaque tenue de réunion de la commission, les avis et propositions relatifs aux situations individuelles des étudiants ;
- de donner un avis écrit sur les dossiers de demande d'agrément des lieux de stage et praticiens-maîtres de stage des universités.

Afin d'assurer l'accompagnement individuel des étudiants dans leur parcours et le respect de celui-ci défini dans le cadre de leur contrat de formation, le coordonnateur local peut être assisté par un ou plusieurs référents qualifiés de la même spécialité et désignés par la commission. Le référent a accès au portfolio et peut, par des entretiens réguliers, assurer le suivi de l'étudiant.

En cas de difficultés susceptibles d'altérer le parcours d'un étudiant, le coordonnateur local en informe le directeur de l'unité de formation et de recherche compétent, les membres de la commission locale et le centre hospitalier universitaire de rattachement.

Pour ce qui concerne les internes des hôpitaux des armées et les assistants des hôpitaux des armées, le coordonnateur local exerce ses missions en liaison avec le médecin des armées mentionné à l'article R. 632-50 du code de l'éducation ou le pharmacien des armées mentionné à l'article D. 633-31 du même code.

## II. - Missions et fonctionnement de la *commission locale* du DES Allergologie

- **2° Missions de la commission locale :**

La commission locale est chargée :

1° D'assurer la coordination des enseignements et le contrôle des connaissances avec le collège des directeurs des unités de formation et de recherche qui comprend, le cas échéant, les directeurs des unités de formation et de recherche de pharmacie ;

2° D'élaborer des propositions relatives à l'organisation des enseignements et à l'évaluation de la formation de la spécialité concernée, et de les transmettre à la commission régionale de coordination de la spécialité mentionnée à l'article R. 632-13 ;

3° D'établir le contrat de formation cité à l'article R. 632-26 du code de l'éducation avec l'étudiant et le directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de pharmacie, le cas échéant ;

4° De s'assurer du respect de la formation suivie par l'étudiant et de son accompagnement en s'appuyant notamment, sur le contrat de formation mentionné à l'article R. 632-26 ;

5° D'établir et de transmettre aux directeurs d'unité de formation et de recherche la liste des étudiants autorisés à suivre une option ou une formation spécialisée transversale ;

6° De proposer au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine, ou de pharmacie, le cas échéant, la validation de chaque phase de formation ;

7° De donner, conformément à l'article R. 632-40 du code de l'éducation, un avis au directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ou de pharmacie, le cas échéant, sur les possibilités de réorientation d'un étudiant.

Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit. Une copie de cette décision est transmise au service de santé des armées lorsqu'elle concerne un interne des hôpitaux des armées ou un assistant des hôpitaux des armées.

## **DES ALLERGOLOGIE COMMISSION REGIONALE Composition**

- Coordinateur Régional

Pr BERARD Frédéric (Lyon)

- Coordinateurs locaux

Pr LECCIA Marie-Thérèse (Grenoble)

Pr CAILLAUD Denis (Clermont)

Pr PERROT Jean-Luc (St-Etienne)

- Coordinateurs locaux adjoints

Dr PRALONG Pauline (PH, Grenoble)

Dr Bertrand EVRARD, Dr FAUQUERT Jean-Luc (PH, Clermont)

Dr DZVIGA Charles (PH, St-Etienne)

Pr REIX Philippe (Lyon)

Dr NOSBAUM Audrey (Lyon)

Pr NICOLAS Jean-François

- Etudiants

Lara Boustany